



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse des cotisations des mutuelles de santé pour 2024

Question écrite n° 15288

Texte de la question

M. Lionel Vuibert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'augmentation des cotisations des mutuelles santé. En effet, les cotisations des mutuelles connaissent une flambée inédite, avec une augmentation moyenne de 10 % prévue pour 2024. Cette explosion représente une véritable contrainte pour le pouvoir d'achat des Français et menace l'accès aux soins pour les plus fragiles. Plus de 8 Français sur 10 ont une complémentaire santé et la hausse des cotisations représente une ponction supplémentaire sur leur budget, déjà fragilisé par l'inflation. Pour les familles modestes, les retraités et les étudiants, cette augmentation peut signifier la renonciation à des soins nécessaires, aggravant les inégalités d'accès à la santé. Cette situation est particulièrement grave pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou aiguës, qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Enfin, le renoncement aux soins peut avoir des conséquences graves sur la santé des individus et creuser les inégalités sociales en matière de santé. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin que l'augmentation des cotisations des mutuelles de santé prévue pour l'année 2024 n'impactent pas le pouvoir d'achat des Français et puisse garantir l'accès aux soins pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Vuibert](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15288

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1132

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)